

PROCES- VERBAL

Séance du 23 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 23 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Forges s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à Forges.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	10
Date de convocation		
17 janvier 2023		
AFFICHAGE/PUBLICATION <i>article</i>		
<i>L2121-25 du CGCT</i>		
17 janvier 2023		

Présents :

Mmes BERNARD Micheline, DRAPEAU Claire, GONÇALVES Sidalia, VILLAUDY TALLEC Isabelle et Messieurs BARITEAU Philippe, BERNARD Gilbert DURRANT Arnaud, FRIDJA Olivier, LUCAS Cédric, TERRIEN Philippe.

Absents :

Mesdames BERSOUT Stéphanie BALLANGER Amandine, LE ROCHELEUIL Angélique et Monsieur AUMONT Charles.

A donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Madame DRAPEAU Claire.

1°) Approbation du compte-rendu du 05 DÉCEMBRE 2022

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 05 décembre 2022 à l'unanimité.

2°) Demandes de subvention ÉTAT /DÉPARTEMENT

Lieu partagé

Mme Le Maire rappelle le projet d'aménagement du lieu partagé afin d'y accueillir la bibliothèque et de créer une salle d'activité supplémentaire.

Il est éligible aux subventions d'État : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Local ainsi qu'à une subvention du Conseil Départemental.

Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

Montant total des dépenses	337 500 €
Montant estimé des subventions	236 250 €
Montant prévisionnel au budget 2023	101 500 €

Le Conseil Municipal valide les demandes de subvention pour l'aménagement du lieu partagé.

Liaison douce

Mme Le Maire rappelle le projet de réalisation d'une liaison douce entre les deux bourgs de PUYDROUARD et FORGES.

Il est éligible à la DETR et à une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du fonds des amendes de police.

Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

Montant total des dépenses :	102 402.80 €
Montant estimé des subventions :	60 961.10 €
Montant prévisionnel au budget 2023	41 441.68 €

Le Conseil Municipal valide les demandes de subventions pour la création de la liaison douce.

Ces deux projets sont inscrits dans le Contrat de Relance et Transition Écologique signé entre l'État et la CDC AUNIS SUD et devraient, à ce titre, être prioritaires.

3°) – PERSONNEL COMMUNAL

Madame Le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la gestion administrative de la bibliothèque. Le Conseil Municipal valide le recrutement d'un Adjoint Administratif Principal 2ème classe pour une durée hebdomadaire de 8 heures et pour une durée maximale de 12 mois.

4 – Autorisation de liquidation et de mandatement des dépenses avant le vote du budget 2023

Madame Le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut délibérer pour une autorisation de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022 non compris le remboursement de la dette.

Le montant des dépenses réelles d'investissement 2022 s'élèvent à 1 156 341 €, soit un montant possible de 289 085.25 €.

Le Conseil Municipal valide cette autorisation pour les opérations suivantes :

- Église 100 000,00 €
- Lieu partagé 5 810,89 €
- Mobilier 2 000,00 €

5 – Voirie

- **Acquisition parcelle liaison douce :**

Mr Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint rappelle qu'il est nécessaire d'acquérir une parcelle de terrain le long de la rue du stade d'une superficie de 870m². Il a rencontré les propriétaires qui proposent à la commune un prix de vente à 3€ le m².

Le Conseil Municipal valide la décision d'achat à Mme et Mr COUDRIN pour la somme 2610 €.

- **Rétrocession parcelle « Rue de la Diligence » :**

Mr Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint rappelle les termes de la convention établie entre Mme et Mr LECORCIER et la commune.

Afin de céder cette parcelle d'environ 25 m² le Conseil Municipal valide le passage de ladite parcelle du domaine public communal dans le domaine privé de la commune.

6 – Travaux église : toiture bâtiment des « Bambins d'Aunis » :

Mr Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint confirme que les travaux de l'église avancent normalement. Après vérification des métrés, l'entreprise Gautier annonce une erreur de 74 m² en sa défaveur qui correspond à la rénovation des bâtiments administratifs des « BAMBINS D'AUNIS ».

Elle a établi un devis qui s'élève à la somme de 20 735 €.

Le Conseil Municipal n'étant pas responsable de cette situation il en sera discuté avec Mme LAMBERT lors de la prochaine réunion de chantier.

Mme le Maire ajoute que cette facture supplémentaire ne pourra pas bénéficier de subvention.

Les frais liés aux diverses infiltrations au niveau de la toiture, sont estimés à 15 000 €. Une nouvelle réunion des experts des différentes assurances (Commune, CDC AUNIS SUD, Entreprise Gautier) aura lieu le **17 février 2023**.

Mr Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint présente les devis pour la confection d'un velux pour la salle de réunion des Bambins d'Aunis qui s'élèvent à 2 736.48 € TTC au total, demande faite par les « BAMBINS D'AUNIS » et validée par le Conseil Municipal :

PATRIMOINE AUTIER : Préparation de la charpente	711.56 €
GAUTIER : Mise en place du velux	2 024.92 €

7 – Création d'une régie d'avances :

Mme Le Maire explique à l'Assemblée les difficultés rencontrées par la collectivité pour effectuer certaines dépenses et assurer un service de proximité. Elle propose de créer une régie d'avances. Il s'agit d'ouvrir un compte de dépôts de fonds au Trésor Public, de demander une carte bancaire et de pouvoir ainsi régler tout achat pour lequel il ne peut y avoir de mandat administratif.

Le Conseil Municipal valide la création de cette régie d'avances.

8 – Subvention Collège « André Dulin » :

Mme Le Maire présente les deux projets de voyage du collège qui sollicite une aide financière pour les réaliser.

5 collégiens de la commune sont concernés :

- 4 pour Paris du 20 au 23 février 2023
- 1 pour Berlin du 21 au 25 mai 2023

Le Conseil Municipal valide une subvention de 50 € par élève soit 250€.

9 – Visite sénat -Conseil Municipal Jeunes :

Mme Isabelle VILLAUDY- TALLEC, Maire-Adjointe rappelle le voyage à Paris le 8 février prochain du Conseil Municipal des Jeunes qui a pour but principal la visite du Sénat et présente le programme de cette journée.

La société SNCF ne fonctionnant plus avec les mandats administratifs, la collectivité a décidé de passer par l'intermédiaire d'une agence de voyages.

10 – Travaux fibre :

Mr Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint présente l'état d'avancement du déploiement. Les riverains de la Rue de la Mare et de la Diligence ne sont encore pas encore tous éligibles. Au niveau de la sortie de l'impasse de Bel air, côté RD 939, il est impossible d'utiliser la gaine souterraine existante. Il est donc nécessaire d'installer des poteaux d'une hauteur suffisante. Le Conseil Municipal attend le devis définitif (à revoir lors de la prochaine réunion).

11 – Travaux en cours :

Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise SAS MOINET présenté par Mr Philippe TERRIEN, Maire-Adjoint pour la création de 2 portes métalliques aux vestiaires du club de football pour un montant de 1654€ HT.

12 – Questions diverses :

- Installation commerce

Mr FLAMAND Olivier a recontacté la commune pour l'installation de son commerce. Le Conseil Municipal préfère privilégier ce projet plutôt que celui de la supérette connectée présenté par la société API. Il souhaite s'implanter en bordure de la rue de l'Aunis à côté de l'abri bus.

Madame Le Maire rappelle que cette parcelle est inscrite en zone de lotissement AU.

Elle doit rencontrer les Consorts REIGNER le 31 janvier pour discuter du devenir de leur parcelle ZI 24. Les Consorts BOUCARD propriétaires des parcelles ZI 22 et 23 sont vendeurs.

Elle fait le compte-rendu du rendez-vous avec Mr et Mme Magnou propriétaires des parcelles ZI 256 et 260 qui désirent garder une partie, voire la totalité de leur terrain.

Un rendez-vous est prévu fin février pour discuter des différentes possibilités avec le service instructeur de la CDC AUNIS SUD.

- Référent incendie et secours :

En application du décret du 29 juillet 2022 le Conseil Municipal désigne Mr TERRIEN Philippe, Maire-Adjoint comme correspondant incendie et secours visant à consolider notre modèle de sécurité civile.

- Calendrier des prochaines réunions de Conseil Municipal

Lundi 13 février 2023 (vote du compte administratif 2022)

Lundi 6 mars 2023 (vote budget 2023)

Lundi 3 avril 2023

Lundi 15 mai 2023

Lundi 19 juin 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

La secrétaire de séance



Le Maire,
Micheline BERNARD

